

Évaluation d'un collège doctoral  
(ou structure équivalente)

## ÉCOLE DES DOCTEURS DE TOULOUSE

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020**  
VAGUE A

Rapport publié le 16/06/2020



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Nelly Dupin, Président par intérim,  
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Dominique Mery, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Président :** M. Dominique MERY, Université de Lorraine

**Experts :** Mme Myriam DUBAN, Université de Lorraine  
Mme Reine FARES, Université Nice Sophia Antipolis  
M. Patrice MARCILLOUX, Université Angers  
Mme Sophie RANCHY, Université de Lille  
Mme Nathalie THERET, Université de Rennes 1

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Gilles BOURDIER

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'UNE VISITE DU COLLÈGE EN NOVEMBRE 2019

### PRÉSENTATION DU COLLÈGE DOCTORAL

L'école des docteurs de Toulouse (EDT) est un collège doctoral porté par la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP). Il fédère les 15 écoles doctorales (ED) du site universitaire toulousain comprenant les établissements délivrant le doctorat : Institut national polytechnique de Toulouse (Toulouse INP), Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE-SUPAERO), Université Toulouse 3 - Paul Sabatier (UPS), Institut national des sciences appliquées (INSA) de Toulouse, Université Toulouse - Jean Jaurès (UT2J), Université Toulouse 1 capitole (UT1C), IMT Mines Albi. De plus, l'EDT est associée aux établissements suivants : École nationale d'ingénieurs de Tarbes (Toulouse INP-ENIT), École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT), École nationale de météorologie (EN Météo), École nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), Institut national universitaire (INU) Champollion. L'EDT est rattachée au département recherche, doctorat et valorisation (DRDV) de l'UFTMP. Son périmètre scientifique comprend les sciences et technologies (neuf ED) et les sciences humaines, juridiques et sociales (six ED). Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) sont également des acteurs institutionnels partenaires de la formation doctorale. Au cours des six dernières années académiques, le nombre moyen de doctorants inscrits s'élève à 4 340 et le nombre moyen des docteurs à 850 ; en 2018/2019, le potentiel d'encadrement est constitué de 3 160 chercheurs et enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR) et de 1 061 non HDR participant à l'encadrement.

### SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

#### APPRÉCIATION PAR DOMAINE

- **Positionnement institutionnel du collège**

L'école des docteurs de Toulouse (EDT) fédère les 15 écoles doctorales de la ComUE UFTMP accréditées par les quatre établissements universitaires (UT1, UT2J, UPS, Toulouse INP) et quatre écoles d'ingénieurs (ISAE, INSA de Toulouse, IMT Mines Albi-Carmaux, ENAC) ; ces 8 établissements sont habilités à délivrer le diplôme de doctorat sous la mention « doctorat de l'Université de Toulouse ». Enfin, les établissements TINP-ENIT, ENVT, EN Météo, ENSFEA, INU Champollion sont associés à cette accréditation. L'EDT fait partie du département recherche, doctorat et valorisation (DRDV) de la ComUE UFTMP et regroupe l'ensemble des études doctorales de la ComUE soutenues par 145 unités de recherches qui accueillent en moyenne 4 340 doctorants sur la période 2013-2019 et comptent sur cette même période en moyenne 850 doctorats. Trois écoles doctorales sont accréditées par un seul établissement, UT1 ; ce sont les ED *Toulouse sciences du management* (TSM), *Toulouse sciences économiques* (TSE) et *Droit et science politique* (DSP). Seule l'ED *Aéronautique astronautique* (AA) est co-accréditée par tous les établissements et les autres ED sont toutes co-accréditées par plusieurs établissements : deux bi-accréditations (*Biologie santé biotechnologies*-BSB, *Comportement, langage, éducation, socialisation, cognition*-CLESCO), quatre tri-accréditations (*Arts, lettres, langues, philosophie, communication*-ALLPH@, *Sciences écologiques vétérinaires agronomiques bioingénieries*-SEVAB, *Sciences de l'univers, de l'environnement et de l'espace*-SDUZE, *Sciences de la matière*-SDM), une quadruple accréditation (*Temps, espace, sociétés, culture*-TESC), une quintuple accréditation (*Mécanique, énergétique, génie civil, procédés*-MEGEP), deux sextuples accréditations (*Génie électrique, électronique, communication*-GEETS, *Mathématiques, informatique et télécommunications de Toulouse*-MITT), une septuple accréditation (*École doctorale systèmes*-EDSYS). Les coaccréditations regroupent des disciplines partagées par plusieurs établissements comme l'informatique, les télécommunications, la biologie, l'ingénierie des systèmes, etc. L'ED AA est un cas particulier favorisant la pluridisciplinarité et constitue une originalité thématique propre à cette

ComUE, à savoir l'aéronautique et l'espace. L'EDT contribue à la politique doctorale des établissements et développe un catalogue commun de formations transverses, un observatoire des docteurs, la mise en place du réseau de diplômés «Toulouse alumni docteurs» et une harmonisation des procédures (charte du doctorat). Le flux des doctorants est alimenté par 114 masters et sera renforcé par les nouvelles formations masters des huit écoles universitaires de recherche (EUR) et de la *graduate school 3IA-ANITI (Artificial and natural intelligence Toulouse institute)*.

L'EDT collabore avec le collège voisin de la ComUE Languedoc-Roussillon à travers l'organisation des Doctoriales® ; elle assure la communication avec la Région Occitanie dans le cadre des contrats doctoraux co-financés Région-établissement. L'EDT est membre fondateur du Réseau national des collèges doctoraux ; celui-ci accompagne des actions à l'international comme des salons Campus France ou des coopérations internationales (Équateur, République Dominicaine, Afrique de l'Ouest). L'EDT gère des accords de coopération avec des institutions étrangères, notamment *China scholarship council* (Chine), *Consejo nacional de ciencia y tecnologia - CONACyT* (Mexique), *Ciencias sem fronteras* (Brésil) et participe régulièrement (plusieurs fois par an) à des salons de recrutement ou à des tournées doctorales organisées par Campus France et/ou les représentations diplomatiques (Colombie, Chili, Mexique, Brésil, Chine).

## • Compétences et activités du collège doctoral

Les compétences de l'EDT ont évolué au cours des 6 dernières années en fonction du modèle économique initialement fondé sur l'IdEx qui a constitué sa source de financement principale entre 2013 et 2017 (2013 : 607 400 euros, 2014 : 966 500 euros, 2015 : 951 000 euros, 2016 : 949 000 euros, 2017 : 1 055 159 euros) ; elles comprenaient un programme de formation transverse, la coordination du diplôme et du système d'information, l'observatoire du doctorat, l'aide à la mobilité internationale des doctorants, la communication pour l'international et les entreprises, la préparation de l'après-thèse. A partir de 2018, la perte du financement de l'IdEx a réduit fortement les possibilités budgétaires (2018 : 754 168 euros, 2019 : 548 130 euros) et cette situation a conduit à réduire les compétences de l'EDT en ne s'occupant plus de l'aide à la mobilité internationale, la communication pour l'international et les entreprises ainsi que la préparation de l'après-thèse. La délégation de compétences des ED à l'école des docteurs concerne la gestion du suivi des docteurs et, pour une majorité des ED, (hors les ED de UT1C), la formation transverse ainsi que la formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique. Enfin, l'EDT a repris la gestion opérationnelle du système d'informations « Accès doctorat unique et mutualisé » (ADUM) pour 14 ED dont l'utilisation, selon les ED, est très hétérogène. Si l'objectif de l'EDT est bien d'harmoniser la gestion des usagers des ED (doctorants, docteurs, encadrants) par l'usage d'une base de données commune, la réalisation se heurte aux difficultés inhérentes à l'utilisation d'un nouvel outil informatique comme la lourdeur de son utilisation, sa fiabilité, son adéquation aux besoins des usagers, la quasi-absence de communication avec le logiciel APOGEE (Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants), et l'absence de prise en compte des commentaires pertinents des usagers, notamment des secrétariats des ED. De fait, la généralisation de l'utilisation d'ADUM à toutes les ED constitue un objectif pour l'EDT mais la situation actuelle du système d'informations repose sur plusieurs sources dont ADUM et APOGEE ; la situation actuelle reste à apaiser. Cette situation hétérogène du système d'informations est également compromise par des procédures administratives très différentes selon les établissements pour une même ED. Cette complexité est source de tracasseries stériles pour les secrétariats.

Les règles de financement de l'EDT ont connu une évolution à la suite de l'arrêt de l'IdEx ; elles s'appuient sur une clé de répartition qui prend en compte le nombre de doctorants inscrits en première année, deuxième année et troisième année, ainsi que sur le recours de chaque ED aux actions mises en place par l'EDT. Cette clé a été définie à la suite de la baisse importante des recettes provenant de l'IdEx. En réalité, les budgets 2018 et 2019 sont constitués de recettes provenant pour 52 % de la ComUE, pour 18 % des ED, pour 10 % de la Région, pour 7 % des Doctoriales® et 13 % sont des contributions exceptionnelles des établissements pour équilibrer le budget. Le modèle économique demeure donc encore non satisfaisant et n'a pas atteint la maturité de l'équilibre recettes-dépenses à rechercher en lien avec les établissements. Les échanges avec les responsables des ED et les gestionnaires montrent que ce modèle économique présenté lors de la rencontre avec le comité Hcéres reste pour le moins ignoré ou mal compris.

Les établissements attribuent chaque année une vingtaine de financements doctoraux à l'EDT correspondant pour chacun d'entre eux à un demi-contrat doctoral à compléter par un financement régional. L'EDT reçoit des propositions de sujets et réalise un classement des demandes transmises ensuite à la Région. Tous les autres contrats doctoraux sont gérés par les ED. Le recrutement des doctorants est assuré par les ED en suivant les procédures propres à chaque ED. Le collège doctoral a mis en place une charte commune à tous les établissements. Pour ce qui concerne le suivi des doctorants et les procédures de recrutement, à la fois les établissements et les écoles doctorales gèrent selon des dispositifs propres, avec ou sans ADUM comme outil de gestion pédagogique. Les témoignages des gestionnaires montrent que sur ADUM, pour une même école

doctorale multi-accréditée, plusieurs protocoles d'admission ou de soutenance sont possibles selon le choix de l'établissement. Ces différences réglementaires des établissements mettent en relief les conséquences du choix de centraliser l'administration du logiciel ADUM au niveau de l'EDT alors-même que les gestionnaires des ED peinent à obtenir des aménagements dans les formulaires ADUM ou toute autre modification. Cet élément met en évidence le manque de communication entre les gestionnaires de l'EDT et des ED.

L'EDT a mis en place une politique de soutien à la mobilité internationale sur la période 2014-2018 avec un budget proche de 100 000 euros et une soixantaine de séjours mais a dû renoncer à cette action avec l'arrêt de l'IdEx. Cette perte de soutien à la mobilité internationale pourrait être en partie compensée par des financements venus des huit EUR et de la *graduate school* ANITI. Cependant ces dispositifs restent indépendants de l'EDT qui n'a pas été impliquée dans la création et la gestion de ces nouvelles structures visant à augmenter le flux des doctorants satisfaisant à des critères d'excellence. Les EUR et la *graduate school* ANITI demeurent des dispositifs localisés dans les ED qui les ont intégrés dans leur périmètre et vont contribuer à l'offre de formation proposée à l'ensemble des doctorants.

L'EDT fournit un catalogue de formations transverses bien structuré avec huit champs thématiques (poursuite de carrière ; entrepreneuriat ; pratiques pédagogiques pour l'université ; international ; langues ; méthodologie de la thèse, recherche documentaire et publication ; diffusion des savoirs ; éthique et intégrité scientifique). Pour l'éthique et l'intégrité scientifique, une formation présente est progressivement mise en place mais ne satisfait pas actuellement la demande des 850 doctorants entrant en doctorat chaque année. Ce catalogue des formations est riche et régulièrement toiletté ; il prend en compte les avis des usagers mais exige encore plus de soin et d'actualisation pour mieux répondre aux questions spécifiques de formation des ED, notamment des ED de UT1C. Une cartographie des formations va être dressée afin de mieux répondre aux besoins des doctorants. La formation des doctorants reste définie à l'échelle de l'ED avec des règles qui lui sont propres. La formation des encadrants n'est pas prise en compte par l'EDT. La résolution des conflits et autres dispositifs de médiation demeurent à l'échelle des ED.

L'acquisition des connaissances transverses dans le cadre du plan de formation et du portfolio demeure gérée par les ED et ces formations ne sont pas validées voire même interdites pour les doctorants de l'une des ED. L'EDT demeure un prestataire de services qui n'est pas utilisé par trois ED développant un modèle de doctorat en cinq ans avec une période de deux années de formation ad hoc (une année de master 2, une année prédoctorale, trois années de doctorat).

Les règles de soutenance, et de suivi sont propres à chaque établissement y compris pour une même ED co-accréditée et les règles de financement de thèse et de fins de thèse demeurent propres à chaque ED. La coordination de l'EDT sur le diplôme se réduit à une appellation « doctorat de l'Université de Toulouse » avec un complément sémantique indiquant la politique doctorale de l'établissement délivrant le diplôme « délivré par ... » ; cette situation affiche à la fois l'unité de site et la subsidiarité de la politique d'établissement.

Enfin, l'EDT organise des animations et des formations diverses à l'intention des doctorants et des entreprises. Par exemple, l'organisation du *serious game* APro'Doc (« jeu sérieux » en vue de l'emploi des docteurs) ou encore un concours entrepreneuriat en lien avec le collège doctoral de Languedoc-Roussillon. L'organisation des Doctoriales® avec la ComUE de Montpellier est une action contribuant à des rencontres et des formations à l'emploi.

L'EDT pilote l'observatoire du doctorat, créé en 2013 à la demande des établissements. L'EDT réalise chaque année le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs sur trois promotions de docteurs (à n+1, n+3 et n+5) et l'observatoire fournit les tableaux et indicateurs pour chaque ED. Les ED aident l'observatoire à recueillir les données manquantes. L'accompagnement à la poursuite de carrière s'effectue dans le cadre du réseau « Toulouse alumni docteurs » (2018) avec la mise en place d'une lettre d'information mensuelle et la programmation d'évènements (*afterworks*, *workshops*, etc.). L'EDT participe à divers salons de l'emploi organisés par Toulouse Métropole, par l'Agence pour l'emploi des cadres (Apec), etc. Un site internet Alumni est en cours de création avec le bureau valorisation de l'UFMPT pour accroître la visibilité des compétences des docteurs auprès des entreprises.

## • Organisation, fonctionnement et pilotage du collège

L'EDT est une structure rattachée au département recherche, doctorat et valorisation. Elle est dirigée par un directeur nommé par le Président de l'UFTMP sur proposition des responsables des ED ; le pilotage politique de l'EDT s'appuie sur un bureau composé des 15 responsables des ED, de 2 doctorants élus issus du conseil d'administration de la ComUE UFTMP, des personnels administratifs de l'EDT et du directeur du DRDV. Ce

bureau définit le programme d'action de l'EDT, discute le budget et son affectation aux différentes actions. Il effectue un suivi des actions et procède à leur évaluation. Le bureau se réunit une fois par mois et rédige un compte-rendu transmis aux établissements. Les réunions sont fréquentes. Le bureau est une structure appréciée des responsables des ED dans la mesure où il constitue un lieu d'échanges. Pourtant, les responsables des ED n'ont aucun retour des propositions faites dans le cadre de ces réunions de bureau et témoignent d'un manque de concertation avec les établissements.

L'EDT dispose d'un site de communication via la plateforme ADUM et publie des offres de thèses.

Le budget de l'EDT a été très confortable au cours de la période IdEx mais a dû être réduit après l'IdEx. Dans le nouveau modèle budgétaire, les établissements et les ED participent au budget selon une clé de répartition fondée sur les effectifs et le nombre de docteurs.

Au 01/01/2019, les personnels affectés par l'UFTMP à l'école des docteurs sont les suivants: un ingénieur de recherche (titulaire), responsable de l'EDT qui encadre l'équipe administrative et technique de l'EDT ; une ingénieure de recherche (contractuelle et à 50 % pour l'EDT), en charge de ADUM et des outils numériques doctorat ; un ingénieur d'études (contractuel), chargé d'études et de l'évaluation, en charge de l'observatoire du doctorat et de l'organisation des Doctoriales® ; une ingénieure d'études (contractuelle), chargée d'études et d'évaluation, en charge du projet Alumni, d'APro'Doc et du salon pour l'emploi des docteurs ; une technicienne (titulaire), en charge de la gestion administrative et financière. Les personnels affectés à l'EDT ont clairement identifié les missions, mais aucune rencontre n'a été organisée avec les personnels des ED. Ce déficit de communication peut entraîner des formes d'incompréhension chez les gestionnaires des ED.

## AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation est fondée sur un questionnaire envoyé aux directions des ED qui ont toutes répondu indiquant leur satisfaction vis à vis de l'EDT. En effet, l'évaluation des actions de l'EDT a été menée suivant huit critères et a donné les résultats suivants : Toulouse alumni docteurs (indispensable ou important pour 60 % ; très satisfait ou satisfait pour plus de 50 %) ; mobilité internationale (indispensable ou important pour plus de 90 % ; très satisfait ou satisfait pour plus de 70 %) ; actions internationales (indispensable ou important pour 60 % ; très satisfait ou satisfait, pour 60 %) ; observatoire du doctorat (Indispensable ou important pour 60 % ; très satisfait ou satisfait pour plus de 70 %) ; concours « Ma thèse en 180 secondes » (MT 180) (indispensable ou important, pour plus de 60 % ; très satisfait ou satisfait pour plus de 60 %) ; Les Doctoriales® (indispensable ou important pour plus de 70 % ; très satisfait ou satisfait pour plus de 80 %) ; formations transverses (indispensable ou important pour plus de 70 % ; très satisfait ou satisfait pour plus de 60 %) ; coordination du diplôme (indispensable ou important pour plus de 70 % ; très satisfait ou satisfait pour plus de 40 %).

Par ailleurs un questionnaire de satisfaction est systématiquement envoyé aux doctorants toulousains à l'issue de chaque formation ; le taux de satisfaction est de 88%. Ces données statistiques en pourcentages ne permettent pas d'évaluer réellement le taux de satisfaction des doctorants ; en effet, le nombre de réponses aux différentes enquêtes ou le nombre de participations aux différentes formations ne sont pas fournis. Elles permettent cependant de souligner que les actions de ce collège doctoral sont bien perçues et ont un impact sur les doctorants, même si ces derniers ne semblent pas connaître l'EDT. La faible représentation des doctorants au sein du bureau est sans doute une explication au manque de communication : il y a seulement deux doctorants dont un appartenant à une ED refusant l'utilisation des formations proposés par l'EDT. Les représentants des doctorants au sein des conseils des différentes ED ne connaissent pas les deux représentants au bureau de l'EDT. Le comité Hcéres n'a pas rencontré ces deux représentants des doctorants, ces derniers étant absents de la réunion avec les doctorants représentants des différentes ED et de celle avec le bureau de l'EDT.

L'autoévaluation a permis de dégager les points forts et les points faibles qui sont clairement identifiés ; en particulier, la faiblesse principale concerne la pérennité des financements, et cet élément était omniprésent lors de la visite. Les ED ont relevé la nécessité d'améliorer le suivi des décisions et préconisations du bureau, étant entendu que la participation des ED aux réunions est très inégale.

## PROJET

Le projet s'articule autour de quatre grands axes :

- La formation transverse : développement et enrichissement des formations doctorales interdisciplinaires de haut niveau avec appui sur le programme d'investissements d'avenir (EUR, 3IA, etc.) ; sensibilisation à l'intelligence artificielle avec le projet 3IA-ANITI ; sensibilisation à l'éthique avec l'Espace de réflexion sur l'éthique (ERE Occitanie) ou la Chaire UNESCO « Éthique, Science et Société ».
- La coordination du diplôme : asseoir la visibilité de la ComUE, renforcer son attractivité et développer l'harmonisation des pratiques.
- L'observatoire du doctorat.
- Le réseau Toulouse alumni docteurs : création d'un espace internet Alumni.

L'ambition affichée est d'être conforme au modèle « grande université de recherche » mais ces actions sont contraintes par la redéfinition du modèle économique et nécessite également la définition d'une position commune par rapport au label « doctorat de l'Université de Toulouse » qui demeure à stabiliser, en accord avec tous les partenaires.

## APPRÉCIATION GLOBALE

L'école des docteurs de Toulouse (EDT) fédère les 15 écoles doctorales du site toulousain. Huit établissements délivrent le diplôme de doctorat sous la mention « Doctorat de l'Université de Toulouse, délivré par (nom de l'établissement) ». Elle constitue une structure d'échanges et de concertation respectant le principe de subsidiarité tout en promouvant l'unité du site. Grâce au financement de l'IdEx, l'EDT a pu soutenir jusqu'en 2018 de nombreux projets, concernant, en particulier, la mobilité internationale. Face à la réduction des moyens de financement dû à l'arrêt de l'IdEx, la réactivité de son équipe de direction est à saluer et l'a conduite à se concentrer désormais sur des actions plus resserrées (suivi des docteurs, Toulouse alumni docteurs notamment) ; ces actions sont pertinentes et efficacement mises en œuvre. En matière de formation, l'EDT dispose d'un catalogue très fourni ; cependant, ce catalogue ne répond pas totalement à l'ensemble des besoins, à tel point que certaines ED et une partie des doctorants délaissent les formations proposées. Par ailleurs, l'EDT a repris la gestion opérationnelle du système d'information ADUM pour 14 ED mais la situation est compliquée du fait de pratiques très diverses entre les établissements, et sans doute aussi d'un déficit de communication entre les gestionnaires.

Pour conclure, l'EDT a été fortement déstabilisée par la perte d'une part importante de ses financements ; elle a su réagir mais peine encore à s'imposer comme une véritable structure fédérative au service de la formation doctorale. Les résultats de son autoévaluation laissent à penser que la nouvelle équipe de direction, en s'appuyant sur les acquis, peut conforter le positionnement de l'EDT sur le site toulousain, en impliquant davantage les partenaires, notamment les doctorants. Elle n'y arrivera cependant qu'avec une vraie volonté politique et un soutien des établissements.

### • Points forts

- Efficacité reconnue de l'observatoire des docteurs dans leur suivi à un, trois et cinq ans.
- Valorisation du doctorat de l'Université de Toulouse au travers du réseau Toulouse alumni docteurs.
- Pertinence du collège doctoral « école des docteurs de Toulouse » comme structure d'échanges et de concertation et respectant le principe de subsidiarité, pour les responsables des ED.
- Réactivité de l'école des docteurs de Toulouse face aux aléas de la perte de l'IdEx.

### • Points faibles

- Fragilité du modèle économique reposant sur des financements non pérennes et aléatoires.
- Offre de formations transverses à disposition des ED ne répondant pas à toutes les attentes et besoins des doctorants et des ED.
- Missions et fonctions des personnels affectés à l'EDT mal comprises par les personnels des ED par manque de communication et de concertation entre l'EDT et les ED.

- Manque de reconnaissance des compétences des personnels des ED et absence de positionnement administratif de ces personnels au sein de l'EDT et de leurs établissements de rattachement.
- Faiblesse des relations entre le bureau de l'EDT, le DRDV et le conseil des membres conduisant à un sentiment de manque d'écoute et d'intérêt de la part des ED pour les propositions faites en bureau de l'EDT et non portées aux niveaux supérieurs de la techno-structure UFTMP.
- Absence de représentation des élus doctorants des ED dans le bureau de l'EDT ou dans une structure élargie de l'EDT.

## RECOMMANDATIONS

### A L'ATTENTION DU COLLÈGE

Le modèle économique exige une attention particulière en vue de pérenniser les missions de l'EDT ; ce modèle doit être reconstruit avec les établissements et les ED. La gouvernance de l'EDT repose sur un bureau comprenant deux représentants des doctorants issus du conseil d'administration de la ComUE UFTMP ; cette représentativité actuellement insuffisante pourrait être accrue par l'intégration de représentants de toutes les écoles doctorales. Une sélection d'un couple titulaire-remplaçant parmi les doctorants élus aux conseils des ED pour siéger au sein d'un bureau élargi réuni périodiquement pourrait être envisagée. Ce bureau élargi évoquerait alors toutes les questions doctorales issues du terrain. Une telle structure favoriserait la visibilité de l'EDT auprès des doctorants et renforcerait la communication vers et depuis les doctorants, principaux usagers de cette structure.

Le fonctionnement de l'EDT s'appuie sur une équipe de six personnes localisées dans la Maison de la recherche et de la valorisation. Il serait important d'organiser des réunions régulières de cette équipe avec tous les personnels des ED assurant le suivi administratif et pédagogique des doctorants. La fréquence et les modalités sont à inventer mais doivent créer une synergie entre les acteurs du terrain et l'équipe administrative de l'EDT.

L'offre de formations doit être revue, en lien avec les ED et les doctorants afin de mieux répondre à leurs besoins spécifiques. Le modèle présentiel pour la formation à l'éthique et l'intégrité scientifique doit être poursuivi mais élargi à d'autres dispositifs afin d'assurer à tous les doctorants cette formation rendue obligatoire par l'arrêté de 2016. D'autre part, une réflexion doit être menée pour mettre en place une formation à l'encadrement doctoral.

Enfin, la communication entre l'EDT et les différentes entités (ED, secrétariats administratifs, établissements, doctorants) doit être renforcée afin de favoriser la mise en œuvre du projet.

### A L'ATTENTION DES ÉTABLISSEMENTS

Le doctorat doit être mieux valorisé par les établissements ; les établissements devraient avoir à cœur de dialoguer plus intimement avec les ED via la structure collège (EDT). L'objectif est de clarifier le rôle des uns et des autres et d'écouter les propositions issues du terrain afin de définir une politique doctorale plus consensuelle et fructueuse pour le site de Toulouse. Les ressources humaines constituent un point d'attention particulier pour les établissements qui devraient positionner explicitement les agents mis à disposition des ED dans un organigramme clair permettant à ces agents de se situer et de se projeter dans leur carrière personnelle, notamment au moment de demandes de promotion. La reconnaissance des missions confiées à ces agents tout comme celle du doctorat vont de paire. Les missions respectives des ED et de l'EDT sont apparues comme clairement définies au comité Hcéres ; cette vision doit cependant être partagée par tous les acteurs du dispositif toulousain. Les établissements devraient veiller à atténuer l'effet « mille-feuilles » inhérent au site et à encourager et organiser les circuits de communication.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Gilles BOURDIER  
Coordinateur des visites des Écoles doctorales du HCERES

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur du Département des formation du HCERES

Madame Nelly DUPIN  
Secrétaire Générale du HCERES

**Objet : Observations concernant le rapport HCERES de l'École des Docteurs de Toulouse**

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Directeur, Monsieur le Coordinateur des visites ED,

L'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP) s'est engagée dans l'autoévaluation et l'évaluation de manière volontaire et constructive. L'exercice de l'évaluation du collège doctoral était optionnel mais jugé fondamental pour notre site. Nous considérons ces exercices successifs comme un outil indispensable pour la formalisation du bilan ainsi que du plan d'action pour le projet quinquennal de notre Établissement.

Le contenu du rapport et la richesse de son analyse permettent d'apprécier le chemin parcouru pour une structure nouvelle comme un collège doctoral et d'en valoriser les points forts structurant la dynamique doctorale sur le site de Toulouse. Évidemment, il reste des points d'amélioration et à ce titre, les recommandations de l'HCERES seront largement prises en compte dans la finalisation du projet du collège doctoral. Remarquons toutefois que certaines d'entre elles sont déjà amorcées et seront naturellement poursuivies. Nous souhaitons ainsi apporter des explicitations complémentaires.

**Pilotage et gouvernance**

Les observations relevées par le comité d'évaluation sont conformes au ressenti des Écoles doctorales (ED) exprimé en septembre 2019. Depuis la nomination du nouveau Directeur de l'École des Docteurs (EDT), plusieurs ajustements ont d'ores et déjà été actés :

- Une animation tricéphale du bureau de l'École des Docteurs par David MALEC, Directeur de l'EDT, Jérôme VICENTE, Directeur du Département Recherche Doctorat et Valorisation (DRDV) et Clément VARENNE, responsable administratif de l'EDT ;
- Toutes les communications de l'EDT sont, depuis novembre, systématiquement transmises aux directeurs d'ED, gestionnaires d'ED, Vice-Président Recherche et service d'appui à la Recherche ;
- Trois bureaux de l'EDT élargis aux Vice-Présidents Recherche dans les Établissements seront organisés tous les ans, le premier sera organisé en début mars ;
- Une réunion interne aux Directions politiques du DRDV (dont le Directeur de l'EDT) est organisée tous les 15 jours pour faire le point sur l'actualité et préparer l'ordre du jour des prochains bureaux du DRDV.

Ces dispositions vont permettre de fluidifier la circulation de l'information entre tous les acteurs du Doctorat. La présence du Directeur du DRDV à chaque bureau de l'EDT permet également un suivi plus efficace des discussions. Ainsi depuis le mois de novembre le Doctorat a été à l'ordre du jour de 3 bureaux du DRDV et de 2 Conseils des Membres.

Comme le relève le comité HCERES, la non-participation des doctorant(e)s élu(e)s aux instances de l'EDT pose problème. La représentativité des doctorant(e)s et leur participation aux bureaux de l'EDT ne sont pas satisfaisantes et un travail est nécessaire pour qu'ils soient mieux intégrés à la prise de décisions. Les recommandations du comité sur ce sujet serviront de base à la discussion du bureau de l'EDT.

L'ensemble des sujets relatifs aux questions de gouvernance et pilotage devront faire l'objet d'un règlement intérieur qui sera validé par l'ensemble des membres du bureau et instances de la ComUE. Il permettra ainsi de :

- Préciser les modalités de désignation du directeur de l'EDT ;
- Définir la composition du bureau de l'EDT intégrant une représentativité plus forte des doctorant(e)s élu(e)s ;
- Clarifier le niveau de prise de décision du bureau de l'EDT et la saisine des instances internes à l'UFTMiP.

La constitution d'un groupe de travail interne au bureau de l'EDT a été validé en janvier 2020. Il devra permettre la concrétisation de ce dossier dans le courant de l'année 2020.

### **Modèle économique**

Le modèle économique de l'EDT ne repose pas uniquement sur des fonds non pérennes et aléatoires, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport. S'agissant des ressources humaines : les Établissements et Universités ont souhaité positionner trois emplois de titulaires au sein du collège doctoral afin de pérenniser une partie de la masse salariale. Pour ce qui est du fonctionnement : les dotations de l'UFTMiP, des Ecoles doctorales et du Conseil Régional Occitanie ont été constantes, voire croissantes, sur l'ensemble de la période évaluée (2015-2020). Nous n'avons donc aucune inquiétude sur la pérennité de la majeure partie des financements de l'EDT.

Toutefois, la fin de l'Idex Toulouse a imposé une baisse importante du budget alloué au collège doctoral et nécessite une attention particulière. A ce titre, le comité relève la réactivité du collège doctoral qui a su s'adapter aux aléas financiers en stabilisant l'EDT et notamment le volet Formation, sans en sacrifier la qualité.

Un travail de fond reste nécessaire pour stabiliser et équilibrer une partie du budget (60k euros) par la recherche de sources complémentaires de financement (via le programme Alumni par exemple). Une lettre de mission co-signée par l'ensemble des Présidents des Universités et Établissements de Toulouse délivrant le Doctorat a été transmise aux Directeurs d'ED et au Directeur de l'EDT pour réaliser une cartographie des ressources affectées au doctorat sur le site. Ce travail devra être mené de la manière la plus exhaustive possible afin d'identifier les ressources en fonctionnement, humaines, formations, contrats doctoraux, mobilités sortantes, ... Cette discussion, qui se fera avec tous les acteurs du doctorat sur le site de Toulouse en 2020, devra permettre d'apporter des solutions pour équilibrer le modèle économique du collège doctoral, mutualiser certaines actions et réfléchir aux missions de l'EDT.

### **Fonctionnement de l'EDT et lien avec les gestionnaires des Écoles doctorales**

L'organigramme de l'EDT se compose actuellement de 6 personnes rattachées administrativement à l'UFTMiP. Les gestionnaires des ED n'apparaissent pas dans l'organigramme du collège doctoral car leurs Écoles doctorales relèvent des Établissements accrédités à délivrer le diplôme. Cette dichotomie n'est pas liée à un manque de reconnaissance des compétences des gestionnaires d'ED mais à une organisation administrative basée sur la subsidiarité entre la ComUE et ses Établissements membres. Les conclusions de la visite du collège doctoral ont été présentées en Conseil des Membres et la question du rattachement administratif des Écoles doctorales sera examinée dans la cartographie des ressources affectées au Doctorat.

Des réunions existent entre l'EDT et les gestionnaires des Écoles doctorales mais elles sont certes insuffisantes à ce jour au regard des nombreux sujets à partager collectivement. Le bureau de l'EDT a validé en janvier 2020 la constitution d'un groupe métier réunissant les gestionnaires des ED et de l'EDT. Nous suivrons les recommandations du comité pour sa constitution et sa récurrence. Les gestionnaires d'ED sont depuis novembre 2019 systématiquement en copie des communications réalisées par l'EDT. Enfin, une personne de l'équipe EDT est identifiée pour

devenir la référente des gestionnaires d'ED et répondre à toutes les questions/problèmes qu'elles rencontrent quotidiennement.

### **Offre de formation**

L'offre de formation de l'EDT est vaste et convient à 12 des 15 Écoles doctorales et 6 Établissements à Toulouse. Elle est revue chaque année sur la base des évaluations qualitatives et discutée par les Directeurs d'ED et les doctorant(e)s.

La participation des doctorant(e)s de l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1C) aux formations transversales existe mais est effectivement plus réduite proportionnellement au nombre d'inscrits en thèse. Ceci s'explique par une politique d'Établissement peu encline, par le passé, à une mutualisation des formations, critique quant à leur contenu et préférant développer ses propres formations au sein de ses Écoles doctorales. Néanmoins, ces 3 ED seront, comme tous les ans, invitées à participer à la révision du plan de formation EDT. Information supplémentaire : la présidence d'UT1C et ses directions d'Écoles Doctorales ont récemment accepté de prendre part activement au travail de cartographie des moyens déployés pour le Doctorat sur le site, participation dont la gouvernance de la ComUe souhaite qu'elle conduise à une meilleure adhésion de l'Établissement au futur programme de formations transverses.

Toulouse a choisi une formation en présentiel pour l'éthique et l'intégrité scientifique car il nous semble essentiel que ces concepts fassent l'objet de discussions entre doctorant(e)s et formateurs. La création de cette formation a démarré depuis 2015 et nous allons ouvrir 40 sessions pour 800 doctorants en 2020. Cette formation étant obligatoire pour tous les doctorant(e)s, nous devrions ainsi pouvoir répondre à la demande des ED dont le flux de doctorant(e)s entrant en thèse chaque année est en effet d'environ 800 personnes.

Pour terminer, je souhaite remercier les membres du comité d'évaluation pour la qualité de leur travail et l'intérêt qu'ils ont bien voulu porter au collège doctoral de Toulouse. Soyez assurés que ce rapport d'évaluation sera un élément utile à l'élaboration de notre projet de développement.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Directeur, Monsieur le Coordinateur des visites ED, l'expression de ma considération la meilleure.



Le Président, le Professeur  
Philippe RAIMBAULT  
Président de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées